



État des lieux sortant non effectué

Par **si52**, le **13/02/2010** à **22:24**

Bonjour,

ma fille a quitté son appartement et a convoqué le propriétaire pour remise des clefs et état des lieux - le propriétaire était pressé et n'avait pas le temps d'établir un état des lieux (document qu'il n'avait d'ailleurs pas apporté) - il a tout de même bien voulu visiter l'appart et a dit : bon, c'est OK - il a donc demandé les clefs à ma fille car le lendemain un nouveau locataire prenait possession des lieux

1 semaine + tard ma fille revoit le propriétaire pour lui régler le solde du loyer + charges etc... et demande si il veut bien lui restituer la caution ou si elle devra attendre 2 mois (selon la loi) - ce monsieur a commencé par lui dire qu'il va certainement faire établir un devis car dans la SdB il y avait 2 ou 3 carreaux qui seraient cassés !! et que s'il ne retrouvait pas les mêmes carreaux il allait alors devoir refaire TOUTE LA SDB !!! (au frais de la princesse qui se trouve être ma fille)

Est-il dans son droit alors qu'à la remise des clefs et il n'a absolument rien notifié par écrit, et d'autant plus qu'il remettait les clefs à un autre locataire le lendemain ??? quel recours a-t-elle ?

vos suggestions seront les bienvenues

Merci

Par **Marion2**, le **13/02/2010** à **22:37**

Bonsoir,

Je vous conseille vivement de contacter l'ADIL qui est une association de défense des

locataires qui assure des permanences juridiques gratuites.

Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Que votre fille envoie immédiatement un courrier recommandé AR au propriétaire, lui rappelant qu'il avait refusé d'établir un état des lieux , qu'il avait juste souhaité visiter l'appartement et qu'il avait dit OK.

Que disait l'état des lieux d'entrée ?

Pour la caution, le propriétaire a deux mois maximum pour la restituer.
Sachez bien qu'il ne peut rien retenir sur la caution s'il n'a qu'un devis.

Donc l'ADIL et l'envoi au plus tôt de ce courrier recommandé AR pour couvrir votre fille.

Cordialement.